



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du Cabinet
Bureau du Cabinet

NIORT, LE - 8 MARS 2017

ARRETE

**instaurant la liste des vétérinaires pouvant réaliser des évaluations
comportementales des chiens dangereux dans
le département des Deux-Sèvres**

**Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L211-11 à L211-14-1-2, D211-3-1 à D211-3-3 et R242-51 ;

VU la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 12 mai 2016 portant nomination de Mme Isabelle REBATTU, Sous-préfète, en qualité de directrice de cabinet du Préfet des Deux-Sèvres

VU l'arrêté préfectoral du 6 juin 2016 portant délégation de signature de Mme Isabelle REBATTU, Sous-préfète, Directrice de cabinet du Préfet des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté ministériel du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu la circulaire n°IOCA1004754C en date du 17 février 2010 du ministère de l'intérieur, relative à la réglementation des chiens dangereux ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2013, instaurant la liste des vétérinaires pouvant réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du code rural et de la pêche maritime ;

CONSIDERANT les informations transmises par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

Sur proposition de Mme la Directrice de Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres ;

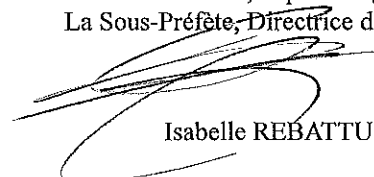
ARRETE :

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 7 novembre 2013 instaurant la liste des vétérinaires volontaires pour réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 est abrogée et remplacée par la liste suivante :

- Dr **ABDELLAHI Abdelaziz**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le n° 17148
PARTHENAY 2 rue de la Chauvelière (79200) - Obtention diplôme en 1995
- Dr **BOHLAY Patrick**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 2532
AIGREFEUILLE 18 rue des Ecoles (17290) - Obtention diplôme en 1983
- Dr **BRILLANT Didier**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 9503
LEZAY 4 rue Gate Bourse (79120) - Obtention diplôme en 1983
- Dr **COLASSON Christian**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le n° 7173
THOUARS 22 bis avenue Victor Hugo (79100) - Obtention diplôme en 1974
- Dr **COUPRY Vincent**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 010951
CHOLET 73 avenue de la Libération (49000) - Obtention diplôme en 1992
- Dr **DEGROOF Etienne**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le n° 7180
PARTHENAY 6 Boulevard Ambroise Paré (79200) - Obtention diplôme en 1982
- Dr **HERAULT Fabrice**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 013066
MAULEON 24 rue de la Tuilerie (79700) - Obtention diplôme en 1993
- Dr **HERAULT Laurent**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 13779
MAULEON 24 rue de la Tuilerie 79700 - Obtention diplôme en 1993
- Dr **HORION Patricia**, inscrite à l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 1144
ECHIRE ZA de Luc (79410) - Obtention diplôme en 1984
- Dr **MORISSET Marie-Claire**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 3970
YZERNAY Cabinet Vétérinaire de la Forêt (49360) - Obtention diplôme en 1978
- Dr **PIAULT Corinne**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 12499
CHOLET 114 rue de l'étable (49000) - Obtention diplôme en 1991
- Dr **POUJAUD Philippe**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le n° 7233
L'ABSIE 37 rue de la République (79240) - Obtention diplôme en 1981
- Dr **REVAUD-MULET Marina**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le n° 20770
ST JEAN DE THOUARS Clinique Vétérinaire Haut St Jean (79100) - Obtention diplôme en 2007
- Dr **PIERRE CROZIER Christèle**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le n° 17725
AIRVAULT Clinique Vétérinaire 7 rue de la Fuye (79600) - Obtention diplôme en 2002
- Dr **TRESSE Christelle**, inscrit à l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 13566
STE RADEGONDE DES POMMIERS 79 route de Thouars (79100) - Obtention diplôme en 1994
- Dr **VIENNET Sophie**, inscrite à l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 18344
CHEF-BOUTONNE 1 rue de l'Eglise (79110) - Obtention diplôme en 2003

Article 2 : La Directrice de cabinet du Préfet des Deux-Sèvres, le Sous-Préfet de BRESSUIRE, la Sous-Préfète de PARTHENAY, les maires du département des Deux-Sèvres, le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,


Isabelle REBATTU